

OSTRUM SRI CROSSOVER

Cherchez à tirer parti des opportunités offertes par le marché du crédit, entre Investment Grade¹ et High Yield², à travers un fonds ayant obtenu le Label ISR³

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

1 Investment Grade : obligations émises par des sociétés ayant reçu une note allant de AAA à BBB- par les agences de notation selon l'échelle de Standard & Poor's.

2. High Yield : obligations émises par des sociétés ayant reçu une note faible (BB+ ou inférieure). **3.** Label ISR : voir définition page 5

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

OBLIGATAIRES

Article 8

au sens de la réglementation SFDR

OSTRUM SRI CROSSOVER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

voir définition page 5

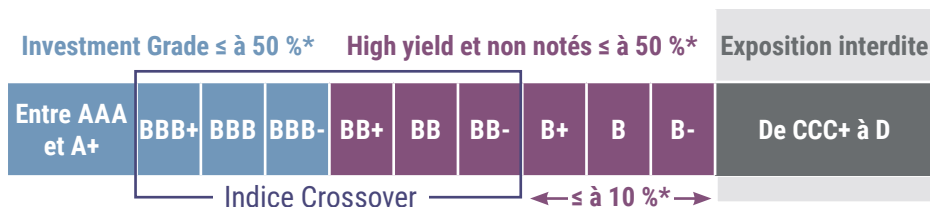
- Un accès au marché du crédit de la zone OCDE en investissant sur des émetteurs majoritairement notés dans les catégories spéculatives (BB+ à BB-/Ba1 à Ba3) et d'investissement (BBB+ à BBB-/Baa1 à Baa3) en application de la méthode de Bâle⁽¹⁾.
- Des titres sélectionnés de manière responsable, intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- Une équipe d'investissement experte de l'analyse de la qualité de crédit.

BÉNÉFICIEZ D'UN PLACEMENT INTERESSANT SUR L'UNIVERS DU CRÉDIT

L'univers d'investissement Crossover se situe entre les notations Investment Grade et High Yield, ce qui peut permettre d'obtenir un couple rendement / risque intéressant : un portage meilleur que l'Investment Grade en conservant une volatilité modérée d'après Ostrum Asset Management. Les obligations détenues en portefeuille sont majoritairement notées de BBB+ à BB-⁽¹⁾ et sont sélectionnées sur la base de critères d'investissement socialement responsables.

CONFIEZ LA GESTION DE VOTRE INVESTISSEMENT A UNE EQUIPE D'EXPERTS DE L'ANALYSE CREDIT

L'équipe de recherche crédit est l'une des plus larges en Europe avec 23 analystes repartis sur 3 continents, dont 21 analystes crédit couvrant les émetteurs Investment Grade, High Yield et non notés, ainsi que 2 analystes des obligations durables. Les analyses fondamentales intègrent la matérialité des facteurs ESG, c'est-à-dire leurs impacts sur la qualité de crédit des émetteurs.



50 % Barclays Euro Aggregate Corporate 500 MM BBB maturité ≤ 5 ans, coupons nets réinvestis - 50 % Barclays Euro High Yield BB maturité ≤ 3 ans, coupons nets réinvestis

* Règles de gestion en vigueur à fin octobre 2021

PROFITEZ D'UN PROCESSUS D'INVESTISSEMENT CRÉDIT ISR*

La gestion s'appuie sur une approche en deux étapes : analyser le contexte macroéconomique et le marché du crédit (approche top down), au sein d'un univers de valeurs défini à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR*), puis sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières (approche bottom up).

L'univers d'investissement ISR prend en compte les politiques sectorielles et d'exclusions définies par Ostrum Asset Management. L'analyse des émetteurs est par la suite basée sur un outil permettant d'établir une note sur des critères extra-financiers selon la méthodologie GREaT. Cette notation, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante : la Gouvernance responsable, la gestion durable des Ressources naturelles et humaines, la transition Énergétique & économique, et le développement des Territoires.

La sélection et le calibrage des titres en portefeuille résultent in fine des opportunités du marché primaire, de la conviction des gérants et des caractéristiques telles que la séniorité, la maturité, l'analyse juridique de l'émission et la valeur relative.

*Label ISR : voir définition page 5

POINT D'ATTENTION Ostrum SRI Crossover permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (**notamment le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 3 ans minimum**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment managers International.

(1) La notation de crédit utilisée est la notation de Bale parmi les trois agences de référence (S&P, Moody's, Fitch). Rien ne garantit que les développements surviendront comme on peut le prévoir dans ce document. Règle de gestion interne.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

2 QUESTIONS AUX GERANTS D'OSTRUM SRI CROSSOVER

Quel est l'intérêt d'investir sur des titres ayant une notation supérieure ou égale à « BB- » ?

Dans un contexte actuel de taux européens bas, la recherche de rendement est un vrai challenge, et allonger la maturité et/ou descendre dans l'échelle de notation représentent aujourd'hui les deux principales opportunités d'investissement. La première solution avec des maturités plus longues, peut exposer à un risque de taux. Ostrum SRI Crossover nous semble la meilleure solution, afin de rester sur des durées courtes (2 à 3 ans) et maintenir une qualité de crédit dans la zone Crossover (notations majoritairement entre BBB+ à BB-). Les obligations de l'univers Crossover peuvent offrir un rendement intéressant en valeur absolue et relative, permettant notamment d'aller chercher du rendement sur les notations High Yield que nous estimons de meilleure qualité.

Comment sélectionnez-vous les titres en portefeuille ?

Pour piloter son exposition crédit, le fonds suit un processus d'investissement essentiellement Top Down. Ce processus est fonction de son allocation High Yield, de son allocation en obligations subordonnées financières et corporates, et de la mise en place de couvertures via des dérivés. La sélection des émetteurs repose sur la notation ESG GREaT et sur une analyse fondamentale en valeur relative. Par ailleurs, nous faisons en sorte que le portefeuille ait une qualité ESG supérieure à celle de son univers ISR de référence.

PROFIL DE RISQUE

Ostrum SRI Crossover n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est également soumis aux risques suivants : risque de perte en capital, de taux, de crédit, lié à la détention des titres dont la notation est basse ou inexistante, de liquidité, lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme, lié à la gestion discrétionnaire, de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès d'Ostrum Asset Management sur simple demande, ou sur le site internet www.ostrum.com/fr

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 2 **3** 4 5 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).



Arnaud
Colombel



Erwan
Guilloux

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double :

- Chercher à réaliser, sur la durée de placement recommandée de trois ans minimum, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence (50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM Corporate coupons réinvestis + 50% de Bloomberg Barclays Euro High Yield coupons réinvestis) en tirant parti des opportunités de l'univers d'investissement composé de titres dont les notations par les principales agences existantes (Standard&Poor's, Moody's, Fitch...) sont majoritairement comprises dans les catégories spéculatives (BB+ à BB-/Ba1 à Ba3) et d'investissement (BBB+ à BBB-/Baa1 à Baa3) en application de la méthode de Bâle, et
- Mettre en oeuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). L'indicateur de référence est l'indicateur composite constitué pour 50% de l'indicateur Barclays Euro Aggregate 500 MM Corporate (coupons réinvestis) de maturité inférieure à 5 ans et de rating de Baa1 à Baa3, et pour 50% de l'indicateur Barclays Euro High Yield (coupons réinvestis) de maturité inférieure à 3 ans et de rating de Ba1 à Ba3.

Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

EN SAVOIR +

| | Part L | Part I |
|---|---|---|
| Société de gestion | Natixis Investment Managers International | |
| Gestionnaire financier par délégation | Ostrum Asset management | |
| Nature juridique | Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français constitué en France | |
| Classification AMF | Obligations | |
| Risque de perte en capital | Oui | |
| Nourricier | Non | |
| Durée de placement recommandée | 3 ans minimum | |
| Devise de référence | Euro | |
| Indice de référence | <p>- 50% de l'indicateur Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM Corporate, calculé (coupons réinvestis) par Barclays, composé des émissions privées libellées en euro, de capitalisation supérieure à 500 millions d'euro, de maturité inférieure à 5 ans et de rating de Baa1 à Baa3, et</p> <p>- pour 50% de l'indicateur Bloomberg Barclays Euro High Yield, calculé (coupons réinvestis) par Barclays, composé des obligations d'entreprises privées, à taux fixe et de notations dites spéculatives, libellées en euro et régulièrement cotées, de maturité inférieure à 3 ans et de rating de Ba1 à Ba3.</p> <p>L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.</p> | |
| Classification SFDR | Article 8 | |
| Proportion minimale : | | |
| - d'alignement à la taxonomie | 0% | |
| - d'investissements durables | 20% | |
| Date de création | 06/12/2012 | |
| Code ISIN | FR0011350685 | FR0011350677 |
| Affectation des résultats | Capitalisation et/ou distribution | |
| Éligibilité | Compte-titres ordinaire, Contrat d'assurance vie et de capitalisation du groupe BPCE | |
| Frais d'entrée⁽¹⁾ maximum | <ul style="list-style-type: none"> • 3 % taux maximum acquis au distributeur • Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative. • Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les trois mois à compter du jour de leur mise en paiement | Néant |
| Souscription minimale initiale | 1 part | 1 000 000 € |
| Frais de sortie⁽¹⁾ | Néant | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement | 0,95%. Les frais mentionnés sont une estimation car il y a eu une modification dans la structure des frais. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. <ul style="list-style-type: none"> • dont rétrocession au réseau distributeur : 0,463% | 0,50 %. Les frais mentionnés sont une estimation car il y a eu une modification dans la structure des frais. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. <ul style="list-style-type: none"> • dont rétrocession au réseau distributeur : 0,10% |
| Frais de transactions | 0,33% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons. | |
| Commission de surperformance⁽²⁾ | 20.0% de la performance du Produit par rapport à son Indice de Référence + 0.50% 0% de la valeur de votre investissement par an. Ce montant est une estimation calculée sur la moyenne des coûts des 5 dernières années. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. | |
| Modalités de souscription et de rachat | Néant | |
| Abonnement | Oui | |
| Valeur liquidative d'origine | 1 000 € | 10 000 € |
| Valorisation | Quotidienne | |
| Heure de centralisation | 13h | |
| Indicateur synthétique de risque⁽³⁾ | 1 2 3 4 5 6 7 | |

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Ce produit financier repose sur l'utilisation d'un indice de référence. Dans une optique de stabilité financière, de protection des clients et de transparence des marchés, les autorités internationales réglementent strictement ces indices, leurs administrateurs et leurs utilisations. Aussi, cet indice peut être amené à subir une modification substantielle ou cesser d'être fourni. En cas de non publication, de disparition ou de modifications substantielles de l'indice de référence, la société de gestion a défini un plan solide conforme à l'article 28, paragraphe 2 du Règlement Benchmark⁽⁴⁾ pour substituer l'indice par un autre répondant de la meilleure manière possible aux engagements vis-à-vis du client. Ce plan est disponible sur demande auprès la société de gestion du fonds. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site [https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0011350685/detail \(part L\)](https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0011350685/detail(part L)) et [https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0011350677/detail \(part I\)](https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0011350677/detail(part I)). Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site [https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0011350685/detail \(part L\)](https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0011350685/detail(part L)) et [https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0011350677/detail \(part I\)](https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0011350677/detail(part I)).**

(1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (2) Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en oeuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document. (4) Règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement.



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.natixis-im.com. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur, bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Natixis Investment Managers International et Ostrum Asset Management qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Manager International et Ostrum Asset Management sont des filiales. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre Natixis Investment Manager International, Ostrum Asset Management et BPCE Vie. BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A. En relation avec ce produit, les Banques Populaires ou les Caisses d'Épargne distributeurs de ce produit peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document non contractuel, actualisé en septembre 2024.

Ostrum SRI Crossover est un FCP de droit français géré par Natixis Investment Managers International (déléguataire : Ostrum Asset Management).

Ostrum Asset Management – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP-18000014. RCS Paris 525 192 753 - TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Natixis Investment Managers International - Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com.

BPCE - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 197 856 880 €. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.